

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 01287

Numéro SIREN : 340 556 489

Nom ou dénomination : SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2020 sous le numéro de dépôt 2276

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/2276

Déposant :

Nom/dénomination : SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 340 556 489

N° gestion : 1987 B 01287



Signature

SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE - SODICAR

Société par actions simplifiée
au capital de 903.050 euros
Siège social : Route de Bordeaux
33740 ARES
340 556 489 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

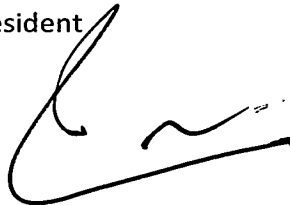
Le 10 FEV. 2020

sous le N° 2276 .

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE
DU 22 MARS 2019

Le Président



BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Thierry ESPIÉ
Expert comptable



Signature

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2018			30/09/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	83 714	81 556	2 158	10 832
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	19 514	16 014	3 500	3 950
	Constructions	593 760	593 760		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 115 585	1 919 986	195 599	173 989
	Autres immobilisations corporelles	269 508	236 662	32 846	28 009
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 572 259	36 204	6 536 055	6 268 145
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	948 985		948 985	837 881
	Prêts	11 687		11 687	34 161
	Autres immobilisations financières	1 242 058		1 242 058	1 221 740
	TOTAL (II)	11 857 070	2 884 182	8 972 888	8 578 708
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	32 912		32 912	22 687
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 610 556	4 786	4 605 770	4 977 412
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	454 823	1 481	453 342	55 358
	Autres créances	2 424 257		2 424 257	3 206 933
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 233		3 233	3 233
	DISPONIBILITES	2 905 063		2 905 063	2 375 796
	Charges constatées d'avance	103 639		103 639	154 539
	TOTAL (III)	10 534 482	6 267	10 528 216	10 795 959
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		22 391 552	2 890 449	19 501 103	19 374 667
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				41 480	38 660
(3) dont créances à plus d'un an					

Mission de présentation des comptes annuels

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	903 050	903 050
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	90 305	90 305
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 783 979	5 813 432
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 753 970	1 476 254
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	9 531 304	8 283 042
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	197 331	98 831
	Provisions pour charges	246 338	303 037
	Total des provisions	443 669	401 868
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 928 730	3 623 837
	Emprunts et dettes financières divers	426 793	690 915
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	41 542	39 803
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 966 723	4 113 689
	Dettes fiscales et sociales	2 050 527	2 119 184
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	111 814	102 328
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	9 526 130	10 689 757
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	19 501 103	19 374 667
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 753 970,11	1 476 254,40
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 427 572	8 373 718
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	652 249	129 261

Mission de présentation des comptes annuels



Handwritten signature in blue ink.

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	39 684 429		39 684 429	39 387 540
	Production vendue (Biens)	3 987 713		3 987 713	4 010 369
	Production vendue (Services et Travaux)	1 107 372		1 107 372	769 063
	Montant net du chiffre d'affaires	44 779 514		44 779 514	44 166 973
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			12 512	19 373
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			100 241	83 115
	Autres produits			156 405	190 711
	Total des produits d'exploitation (1)			45 048 672	44 460 173
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			30 872 968	30 928 598
	Variation de stock			426 123	(237 926)
	Achats de matières et autres approvisionnements			310 505	203 783
	Variation de stock			(10 224)	6 105
	Autres achats et charges externes			4 578 655	4 356 954
	Impôts, taxes et versements assimilés			962 175	898 531
	Salaires et traitements			4 090 842	4 154 560
	Charges sociales du personnel			1 386 442	1 361 697
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			103 216	113 224
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			6 267	61 651
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			98 500	
	Autres charges			10 971	33 190
	Total des charges d'exploitation (2)			42 836 439	41 880 366
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 212 233	2 579 806

Mission de présentation des comptes annuels

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 212 233	2 579 806
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	4 533	2 038
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	7 508	7 411
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 048	6 054
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	44	44
Total des produits financiers		15 133	15 547
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 035	1 636
	Intérêts et charges assimilées (4)	18 323	69 138
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		42 358	70 774
RESULTAT FINANCIER		(27 226)	(55 227)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 185 008	2 524 579
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	97 112	6 179
	Sur opérations en capital	122 378	155 617
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	301 644	13 884
	Total des produits exceptionnels	521 134	175 680
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		10 654
	Sur opérations en capital	15 680	155 968
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		15 680	166 622
RESULTAT EXCEPTIONNEL		505 454	9 057
PARTICIPATION DES SALARIES		425 835	420 730
IMPOTS SUR LES BENEFICES		510 657	636 652
TOTAL DES PRODUITS		45 584 939	44 651 399
TOTAL DES CHARGES		43 830 969	43 175 145
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 753 970	1 476 254
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission de présentation des comptes annuels



Signature

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

**Thierry ESPIÉ
Expert comptable**



Signature

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 501 103** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **45 584 939** euros et un total **charges** de **43 830 969** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 753 970** euros. L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **30/09/2018** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Méthodes comptables, changements de méthodes comptables estimations comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Aucun changement significatif de méthodes, d'estimation comptables, de correction d'erreurs ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Mission de présentation des comptes annuels

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Suramortissement de 40% de l'article 39 decies du CGI. Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à

Principes, Règles et Méthodes Comptables

des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste «..Subventions d'investissement..» (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Mission de présentation des comptes annuels

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'article D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prends pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite. Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	903 050	903 050	903 050	903 050	903 050
	Nombre d'actions ordinaires	18 061	18 061	18 061	18 061	18 061
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	43 185 266	43 725 795	44 962 838	44 166 973	44 779 514
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	2 345 243	2 408 916	2 582 187	2 637 868	2 546 185
	Impôts sur les bénéfices	239 522	318 898	346 501	636 652	510 657
	Participation des salariés	398 417	392 073	455 912	420 730	425 835
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	1 277 316	1 516 262	1 701 417	1 476 254	1 753 970
	Résultat distribué	343 159	505 708	614 074	505 708	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	95	94	99	88	89
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	71	84	94	82	97
	Dividende attribué	19	28	34	28	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	148	162	152	186	188
	Montant de la masse salariale	3 739 121	3 871 171	4 146 851	4 148 683	4 088 101
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 465 748	1 515 364	1 631 846	1 361 697	1 386 442

Mission de présentation des comptes annuels



Signature

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		18 061,00	50,0000	903 050,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		18 061,00	50,0000	903 050,00

Mission de présentation des comptes annuels

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/09/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2018
Capital social	903 050				903 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	90 305				90 305
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	5 813 432	970 546			6 783 979
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 476 254	(1 476 254)		1 753 970	1 753 970
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	8 283 042	(505 708)		1 753 970	9 531 304

Date de l'assemblée générale 23/03/2018

Dividendes attribués 505 708

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 505 708

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 7 777 334

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 7 777 334

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 248 262

Mission de présentation des comptes annuels

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 210 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins des frais de personnel.

Mission de présentation des comptes annuels

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	82 418		1 296			83 714
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 418		1 296			83 714

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	19 514					19 514
Constructions sur sol propre	8 950					8 950
sur sol d'autrui	584 810					584 810
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	2 058 513		94 572		37 500	2 115 585
Instal., agencement, aménagement divers	52 534					52 534
Matériel de transport	48 125		320			48 445
Matériel de bureau, mobilier	146 233		24 351		2 055	168 529
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 918 679		119 243		39 555	2 998 367

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Mission de présentation des comptes annuels

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	6 525 259		47 000			6 572 259
Autres titres immobilisés	837 881		126 784		15 680	948 985
Prêts et autres immobilisations financières	1 255 902		67 225	5 264	64 118	1 253 745
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 619 042		241 009	5 264	79 798	8 774 989

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 3 233 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Mission de présentation des comptes annuels

Mali technique sur immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais de développement						
	Concessions brevets droits similaires						
	Droit au bail						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains						
	Agencements et aménagements de terrains						
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui						
	Constructions - instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 224 723					1 224 723
	Autres titres immobilisés						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 224 723					1 224 723
TOTAL MALI TECHNIQUE		1 224 723					1 224 723

Mission de présentation des comptes annuels

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2018
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	71 586	9 970		81 556
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 586	9 970		81 556
Terrains	15 564	450		16 014
Constructions sur sol propre	8 950			8 950
sur sol d'autrui	584 810			584 810
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 884 524	72 962	37 500	1 919 986
Autres Instal., agencement, aménagement divers	52 108	307		52 415
Matériel de transport	41 276	4 742		46 018
Matériel de bureau, mobilier	125 499	14 786	2 055	138 230
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 712 731	93 247	39 555	2 766 422

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	10 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 20 ans
Matériel & outillage	De 5 à 10 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 8 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2018
VALEUR D'ORIGINE				154 016		154 016
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			2 567		2 567
	Dotation exercice			30 803		30 803
	TOTAL			33 370		33 370
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			7 896		7 896
	Redevances Exercice			31 585		31 585
	TOTAL			39 481		39 481
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			31 585		31 585
	entre 1 et 5 ans			86 857		86 857
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			118 442		118 442
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1 506		1 506
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1 506		1 506
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				31 556		31 556

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

Mission de présentation des comptes annuels

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	98 831	98 500		197 331
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	303 037		56 699	246 338
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	401 868	98 500	56 699	443 669
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	257 114	24 035	244 945	36 204
	Sur stocks et en-cours	59 267	4 786	59 267	4 786
	Sur comptes clients	784	1 481	784	1 481
	Autres	14 600		14 600	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	331 765	30 302	319 596	42 471
TOTAL GENERAL		733 634	128 802	376 295	486 140
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			104 767 24 035	74 651 301 644	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

En application du règlement ANC 2016-06, le mali technique a été affecté à l'actif y afférent, savoir des titres de participations. La dépréciation relative à cet actif a été reclassée pareillement.

Mission de présentation des comptes annuels

Provisions du mali technique

Etat exprimé en euros		Provisions début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Provisions au 30/09/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Droit au bail				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Agencements et aménagements de terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Constructions - instal. agencet aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations	244 945		244 945	
	Autres titres immobilisés				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	244 945		244 945	
TOTAL MALI TECHNIQUE SUR IMMOBILISATIONS		244 945		244 945	
ACTIF CIRCULANT	Stocks - Matières premières, approvisionnements				
	Stocks - En-cours de production de biens				
	Stocks - En-cours de production de services				
	Stocks - Produits intermédiaires et finis				
	Stocks - Marchandises				
	Créances clients				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT				
TOTAL MALI TECHNIQUE		244 945		244 945	

Mission de présentation des comptes annuels

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Mission de présentation des comptes annuels

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 30/09/2018	Dépréciations	Net au 30/09/2018	Net au 30/09/2017
Matières premières, approvisionnements	32 912		32 912	22 687
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 610 556	4 786	4 605 770	4 977 412

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Mission de présentation des comptes annuels

Créances

Etat exprimé en euros

	30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 687		11 687
Autres immobilisations financières	1 242 058	41 480	1 200 578
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 649	1 649	
Autres créances clients	453 174	453 174	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	820	820	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	344 600	344 600	
Taxes sur la valeur ajoutée	91 400	91 400	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	143 750	143 750	
Groupe et associés	1 120 270	1 120 270	
Débiteurs divers	723 417	723 417	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	103 639	103 639	
TOTAL DES CREANCES	4 236 463	3 024 198	1 212 265

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont la SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Mission de présentation des comptes annuels

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
Sur immobilisations { incorporelles { corporelles { des titres mis en équivalence { titres de participation { autres immo. financières	257 114	24 035	244 945	36 204
Sur stocks et en-cours	59 267	4 786	59 267	4 786
Sur comptes clients	784	1 481	784	1 481
Autres	14 600		14 600	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	331 765	30 302	319 596	42 471

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Mission de présentation des comptes annuels

Dettes

Etat exprimé en euros	30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	652 249	652 249		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	2 276 481	1 219 465	1 025 846	31 170
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	426 793	426 793		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 966 723	3 966 723		
Personnel et comptes rattachés	1 119 446	1 119 446		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	671 983	671 983		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	108 428	108 428		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	150 671	150 671		
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	111 814	111 814		
Dette représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	9 484 588	8 427 572	1 025 846	31 170

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Mission de présentation des comptes annuels

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	245
Emprunts et dettes financières divers	11 132
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	538 990
Dettes fiscales et sociales	1 682 733
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 233 101

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 841
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	342 000
Autres créances	530 455
	874 295

Charges et Produits constatés d'avance

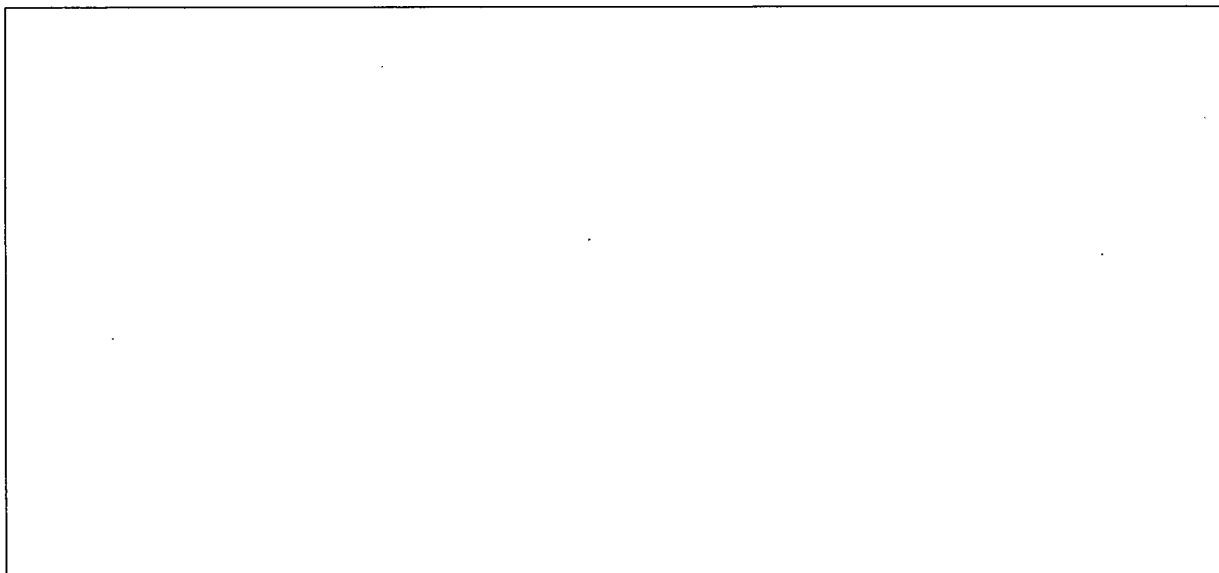
	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	103 639	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	103 639	

Mission de présentation des comptes annuels

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	39 684 429		39 684 429
Production vendue de biens	3 987 713		3 987 713
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 107 372		1 107 372
TOTAL	44 779 514		44 779 514



Mission de présentation des comptes annuels

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	171 338	176 233
Achats de Matières et autres Approvisionnements	9 992	11 836

Mission de présentation des comptes annuels*Signature*

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Sur charges externes	22 765
Sur charges de personnel	2 825
TOTAL	25 590

Mission de présentation des comptes annuels

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
REPRISE DEPRECIATION MALI TECHNIQUE ET PROVISIONS		301 644
CESSIONS / SORTIES IMMOBILISATIONS : VNC / PDTS DE CESSION	15 680	122 378
DEGREVEMENT DE TAXES ENERGIE		97 112

Mission de présentation des comptes annuels



Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

L'entité est la société tête d'un groupe de sociétés ayant souscrit au régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . réduction d'impôt au titre du mécénat
- . les effets de l'intégration fiscale en sa qualité de société mère intégrante.

Mission de présentation des comptes annuels

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	30/09/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 185 008	661 013	1 523 995
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		79 619	(150 357)	229 976
RESULTAT COMPTABLE		2 264 627	510 656	1 753 971

(1) après retraitements fiscaux.

Le crédit d'impôt apprentissage et de la réduction d'impôt mécénat sont affectés au résultat courant.

Mission de présentation des comptes annuels

ANNEXE - Élément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

30/09/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Plus value art 38. 7 Bis	105 840
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	105 840

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	31 646
	Participation des salariés	141 458
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		173 104

Sont communiquées les bases fiscales significatives qui conduiront soit à un accroissement soit à une réduction de la dette future d'impôt.

Mission de présentation des comptes annuels

↓ समान

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Mission de présentation des comptes annuels

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	30/09/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	14	
	Professions intermédiaires	19	
	Employés	155	
	Ouvriers		
	TOTAL	188	

Mission de présentation des comptes annuels

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Etat exprimé en euros		30/09/2018		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %) SAS L'AUTO ARES SCI LA MONTAGNE SCI ARES EXPANSION SAS ARES DISTRIBUTION SAS ARES MULTIMEDIA 								

La société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par des filiales.

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	141 458 €
L'intéressement des salariés pour	284 377 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 165 543 €

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1%	1%
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options offertes par la réglementation comptable, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Mission de présentation des comptes annuels

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et recus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Mission de présentation des comptes annuels

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	EXCO CAUSSIMONT				MR. X ROUSSEL			
	30/09/2018	30/09/2017	%	%	30/09/2018	30/09/2017	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	9 048	9 048	100,00	100,00	9 551	9 451	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	9 048	9 048	100,00	100,00	9 551	9 451	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	9 048	9 048	100,00	100,00	9 551	9 451	100,00	100,00

Mission de présentation des comptes annuels

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Mission de présentation des comptes annuels

SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE - SODICAR

Société par actions simplifiée
au capital de 903.050 euros
Siège social : Route de Bordeaux
33740 ARES
340 556 489 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale **décide d'affecter** le résultat bénéficiaire s'élevant à 1.753.970,11 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 1.753.970,11 euros

Dotations au report à nouveau :

Au report à nouveau, soit 1.753.970,11 euros

Totaux 1.753.970,11 euros 1.753.970,11euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2017	505.708 €		
30 septembre 2016	614.074 €		
30 septembre 2015	505.708 €		

L'assemblée générale ordinaire réunie le 28 décembre 2018 a décidé la distribution exceptionnelle à titre de dividendes d'une somme globale de 1.200.000 euros prélevée sur le compte «autres réserves».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



AXAR – Audit Xavier ROUSSEL
Membre de la Compagnie de Poitiers
18 Cours Lemercier
17100 SAINTES



EXCO CAUSSIMONT
Membre de la Compagnie de Pau
60 Avenue du Capitaine Resplandy
64100 BAYONNE

SAS SODICAR

Société par Actions Simplifiée au capital de 903 050 €
Route de Bordeaux
Lieu dit La Montagne
33740 ARES

R.C.S. : BORDEAUX 340 556 489

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Septembre 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des Associés, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Signature

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe sur le Résultat d'Exploitation expose notamment la reprise de dépréciation du Mali Technique comptabilisé en titres de Participations.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, examiné la cohérence des données et des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Signature

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bayonne et à Saintes, le 05 Mars 2019
Les Commissaires aux Comptes,

Cabinet Audit Xavier ROUSSEL -
AXAR

Xavier ROUSSEL

SAS EXCO CAUSSIMONT

Michel LARROUQUIS

BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

*Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes*



500000

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2018			30/09/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	83 714	81 556	2 158	10 832
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	19 514	16 014	3 500	3 950
	Constructions	593 760	593 760		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 115 585	1 919 986	195 599	173 989
	Autres immobilisations corporelles	269 508	236 662	32 846	28 009
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 572 259	36 204	6 536 055	6 268 145
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	948 985		948 985	837 881
	Prêts	11 687		11 687	34 161
	Autres immobilisations financières	1 242 058		1 242 058	1 221 740
TOTAL (II)		11 857 070	2 884 182	8 972 888	8 578 708
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	32 912		32 912	22 687
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 610 556	4 786	4 605 770	4 977 412
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	454 823	1 481	453 342	55 358
	Autres créances	2 424 257		2 424 257	3 206 933
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 233		3 233	3 233
	DISPONIBILITES	2 905 063		2 905 063	2 375 796
	Charges constatées d'avance	103 639		103 639	154 539
	TOTAL (III)	10 534 482	6 267	10 528 216	10 795 959
TOTAL ACTIF (I à VI)		22 391 552	2 890 449	19 501 103	19 374 667

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

41 480

38 660

(3) dont créances à plus d'un an

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	903 050	903 050
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	90 305	90 305
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 783 979	5 813 432
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 753 970	1 476 254
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		9 531 304	8 283 042
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	197 331	98 831
	Provisions pour charges	246 338	303 037
	Total des provisions	443 669	401 868
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 928 730	3 623 837
	Emprunts et dettes financières divers	426 793	690 915
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	41 542	39 803
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 966 723	4 113 689
	Dettes fiscales et sociales	2 050 527	2 119 184
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	111 814	102 328
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		9 526 130	10 689 757
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		19 501 103	19 374 667
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 753 970,11	1 476 254,40
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 427 572	8 373 718
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		652 249	129 261

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

	France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	39 684 429	39 684 429	39 387 540
	Production vendue (Biens)	3 987 713	3 987 713	4 010 369
	Production vendue (Services et Travaux)	1 107 372	1 107 372	769 063
	Montant net du chiffre d'affaires	44 779 514	44 779 514	44 166 973
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		12 512	19 373
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		100 241	83 115
	Autres produits		156 405	190 711
	Total des produits d'exploitation (1)		45 048 672	44 460 173
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		30 872 968	30 928 598
	Variation de stock		426 123	(237 926)
	Achats de matières et autres approvisionnements		310 505	203 783
	Variation de stock		(10 224)	6 105
	Autres achats et charges externes		4 578 655	4 356 954
	Impôts, taxes et versements assimilés		962 175	898 531
	Salaires et traitements		4 090 842	4 154 560
	Charges sociales du personnel		1 386 442	1 361 697
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		103 216	113 224
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations		6 267	61 651
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions		98 500	
	Autres charges		10 971	33 190
	Total des charges d'exploitation (2)		42 836 439	41 880 366
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 212 233	2 579 806

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 212 233	2 579 806
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	4 533	2 038
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	7 508	7 411
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 048	6 054
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	44	44
Total des produits financiers		15 133	15 547
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 035	1 636
	Intérêts et charges assimilées (4)	18 323	69 138
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		42 358	70 774
RESULTAT FINANCIER		(27 226)	(55 227)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 185 008	2 524 579
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	97 112	6 179
	Sur opérations en capital	122 378	155 617
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	301 644	13 884
	Total des produits exceptionnels	521 134	175 680
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		10 654
	Sur opérations en capital	15 680	155 968
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		15 680	166 622
RESULTAT EXCEPTIONNEL		505 454	9 057
PARTICIPATION DES SALAIRES		425 835	420 730
IMPOTS SUR LES BENEFICES		510 657	636 652
TOTAL DES PRODUITS		45 584 939	44 651 399
TOTAL DES CHARGES		43 830 969	43 175 145
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 753 970	1 476 254

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
 au contrôle
 du commissaire aux comptes



Signature

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

*Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes*



Signature

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 501 103** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **45 584 939** euros et un total **charges** de **43 830 969** euros, dégagant ainsi un **résultat** de **1 753 970** euros. L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **30/09/2018** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Méthodes comptables, changements de méthodes comptables estimations comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Aucun changement significatif de méthodes, d'estimation comptables, de correction d'erreurs ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

Mission de présentation des comptes annuels

*Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes*



Signature

Principes, Règles et Méthodes Comptables

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Mission de présentation des comptes annuels



Handwritten signature in blue ink.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Suramortissement de 40% de l'article 39 decies du CGI. Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC

Mission de présentation des comptes annuels

*Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes*



Signature

Principes, Règles et Méthodes Comptables

2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste «..Subventions d'investissement..» (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Résultat courant

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Mission de présentation des comptes annuels



Handwritten signature in blue ink.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite. Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes



Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Mission de présentation des comptes annuels

**Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes**

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

30/09/2014

30/09/2015

30/09/2016

30/09/2017

30/09/2018

CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	903 050	903 050	903 050	903 050	903 050
	Nombre d'actions ordinaires	18 061	18 061	18 061	18 061	18 061
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	43 185 266	43 725 795	44 962 838	44 166 973	44 779 514
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	2 345 243	2 408 916	2 582 187	2 637 868	2 546 185
	Impôts sur les bénéfices	239 522	318 898	346 501	636 652	510 657
	Participation des salariés	398 417	392 073	455 912	420 730	425 835
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	1 277 316	1 516 262	1 701 417	1 476 254	1 753 970
	Résultat distribué	343 159	505 708	614 074	505 708	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	95	94	99	88	89
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	71	84	94	82	97
	Dividende attribué	19	28	34	28	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	148	162	152	186	188
	Montant de la masse salariale	3 739 121	3 871 171	4 146 851	4 148 683	4 088 101
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 465 748	1 515 364	1 631 846	1 361 697	1 386 442

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		18 061,00	50,0000	903 050,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		18 061,00	50,0000	903 050,00

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/09/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2018
Capital social	903 050				903 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	90 305				90 305
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	5 813 432	970 546			6 783 979
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 476 254	(1 476 254)		1 753 970	1 753 970
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	8 283 042	(505 708)		1 753 970	9 531 304

Date de l'assemblée générale 23/03/2018

Dividendes attribués 505 708

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 505 708

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 7 777 334

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 7 777 334

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 248 262

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 210 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins des frais de personnel.

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Mission de présentation des comptes annuels



Signature

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	82 418		1 296			83 714
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 418		1 296			83 714

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	19 514					19 514
Constructions sur sol propre	8 950					8 950
sur sol d'autrui	584 810					584 810
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	2 058 513		94 572		37 500	2 115 585
Instal., agencement, aménagement divers	52 534					52 534
Matériel de transport	48 125		320			48 445
Matériel de bureau, mobilier	146 233		24 351		2 055	168 529
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 918 679		119 243		39 555	2 998 367

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Mission de présentation des comptes annuels

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	6 525 259		47 000			6 572 259
Autres titres immobilisés	837 881		126 784		15 680	948 985
Prêts et autres immobilisations financières	1 255 902		67 225	5 264	64 118	1 253 745
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 619 042		241 009	5 264	79 798	8 774 989

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 3 233 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Mali technique sur immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais de développement						
	Concessions brevets droits similaires						
	Droit au bail						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Agencements et aménagements de terrains						
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui						
	Constructions - instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 224 723					1 224 723
	Autres titres immobilisés						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 224 723					1 224 723
TOTAL MALI TECHNIQUE		1 224 723					1 224 723

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2018
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	71 586	9 970		81 556
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 586	9 970		81 556
Terrains	15 564	450		16 014
Constructions sur sol propre	8 950			8 950
sur sol d'autrui	584 810			584 810
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 884 524	72 962	37 500	1 919 986
Autres Instal., agencement, aménagement divers	52 108	307		52 415
Matériel de transport	41 276	4 742		46 018
Matériel de bureau, mobilier	125 499	14 786	2 055	138 230
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 712 731	93 247	39 555	2 766 422

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	10 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 20 ans
Matériel & outillage	De 5 à 10 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 8 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2018
VALEUR D'ORIGINE				154 016		154 016
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			2 567		2 567
	Dotation exercice			30 803		30 803
	TOTAL			33 370		33 370
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			7 896		7 896
	Redevances Exercice			31 585		31 585
	TOTAL			39 481		39 481
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			31 585		31 585
	entre 1 et 5 ans			86 857		86 857
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			118 442		118 442
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1 506		1 506
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1 506		1 506
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				31 556		31 556

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	98 831	98 500		197 331
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	303 037		56 699	246 338
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	401 868	98 500	56 699	443 669
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	257 114	24 035	244 945	36 204
	Sur stocks et en-cours	59 267	4 786	59 267	4 786
	Sur comptes clients	784	1 481	784	1 481
	Autres	14 600		14 600	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	331 765	30 302	319 596	42 471
TOTAL GENERAL		733 634	128 802	376 295	486 140
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			104 767 24 035	74 651 301 644	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

En application du règlement ANC 2016-06, le mali technique a été affecté à l'actif y afférent, savoir des titres de participations. La dépréciation relative à cet actif a été reclassée pareillement.

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Mission de présentation des comptes annuels

Provisions du mali technique

Etat exprimé en euros		Provisions début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Provisions au 30/09/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Droit au bail				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Agencements et aménagements de terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Constructions - instal. agencet aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations	244 945		244 945	
	Autres titres immobilisés				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	244 945		244 945	
TOTAL MALI TECHNIQUE S UR IMMOBILISATIONS		244 945		244 945	
ACTIF CIRCULANT	Stocks - Matières premières, approvisionnements				
	Stocks - En-cours de production de biens				
	Stocks - En-cours de production de services				
	Stocks - Produits intermédiaires et finis				
	Stocks - Marchandises				
	Créances clients				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT				
TOTAL MALI TECHNIQUE		244 945		244 945	

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Mission de présentation des comptes annuels

*Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes*



Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 30/09/2018	Dépréciations	Net au 30/09/2018	Net au 30/09/2017
Matières premières, approvisionnements	32 912		32 912	22 687
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 610 556	4 786	4 605 770	4 977 412

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

*Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes*

Mission de présentation des comptes annuels

Créances

Etat exprimé en euros

	30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 687		11 687
Autres immobilisations financières	1 242 058	41 480	1 200 578
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 649	1 649	
Autres créances clients	453 174	453 174	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	820	820	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	344 600	344 600	
Taxes sur la valeur ajoutée	91 400	91 400	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	143 750	143 750	
Groupe et associés	1 120 270	1 120 270	
Débiteurs divers	723 417	723 417	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	103 639	103 639	
TOTAL DES CREANCES	4 236 463	3 024 198	1 212 265

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont la SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2018
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	257 114	24 035	244 945	36 204
Sur stocks et en-cours	59 267	4 786	59 267	4 786
Sur comptes clients	784	1 481	784	1 481
Autres	14 600		14 600	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	331 765	30 302	319 596	42 471

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes



Handwritten signature in blue ink.

Dettes

Etat exprimé en euros	30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	652 249	652 249		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	2 276 481	1 219 465	1 025 846	31 170
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	426 793	426 793		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 966 723	3 966 723		
Personnel et comptes rattachés	1 119 446	1 119 446		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	671 983	671 983		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	108 428	108 428		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	150 671	150 671		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	111 814	111 814		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	9 484 588	8 427 572	1 025 846	31 170

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	245
Emprunts et dettes financières divers	11 132
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	538 990
Dettes fiscales et sociales	1 682 733
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 233 101

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 841
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	342 000
Autres créances	530 455
	874 295

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	103 639	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	103 639	

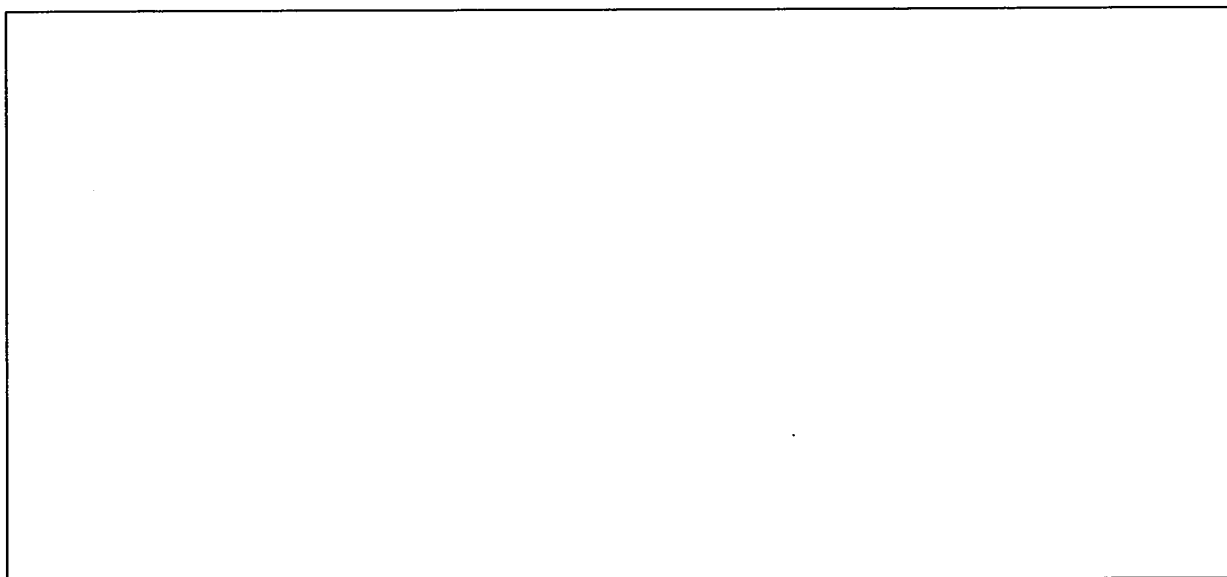
Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	39 684 429		39 684 429
Production vendue de biens	3 987 713		3 987 713
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 107 372		1 107 372
TOTAL	44 779 514		44 779 514



Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	171 338	176 233
Achats de Matières et autres Approvisionnements	9 992	11 836

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Sur charges externes	22 765
Sur charges de personnel	2 825
TOTAL	25 590

*Mission de présentation des comptes annuels***Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes**

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
REPRISE DEPRECIATION MALI TECHNIQUE ET PROVISIONS		301 644
CESSIONS / SORTIES IMMOBILISATIONS : VNC / PDTs DE CESSIION	15 680	122 378
DEGREVEMENT DE TAXES ENERGIE		97 112

Mission de présentation des comptes annuels

*Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes*

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

L'entité est la société tête d'un groupe de sociétés ayant souscrit au régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . réduction d'impôt au titre du mécénat
- . les effets de l'intégration fiscale en sa qualité de société mère intégrante.

Mission de présentation des comptes annuels

*Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes*

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT	2 185 008	661 013	1 523 995
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	79 619	(150 357)	229 976
RESULTAT COMPTABLE	2 264 627	510 656	1 753 971

(1) après retraitements fiscaux.

Le crédit d'impôt apprentissage et de la réduction d'impôt mécénat sont affectés au résultat courant.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

30/09/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
	Plus value art 38. 7 Bis	105 840
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	105 840

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	31 646
	Participation des salariés	141 458
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		173 104

Sont communiquées les bases fiscales significatives qui conduiront soit à un accroissement soit à une réduction de la dette future d'impôt.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Signature

Summary

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes



ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	30/09/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	14	
	Professions intermédiaires	19	
	Employés	155	
	Ouvriers		
	TOTAL	188	

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/09/2018

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS L'AUTO ARES	141 000	(325 778)	99,99	140 999	140 999
SCI LA MONTAGNE	2 083 020	2 974 054	99,99	5 631 260	5 631 260
SCI ARES EXPANSION	1 000	213 286	100,00	700 000	700 000
SAS ARES DISTRIBUTION	50 000	26 462	100,00	50 000	26 462
SAS ARES MULTIMEDIA	50 000	37 334	100,00	50 000	37 334
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS L'AUTO ARES	340 268		18 580 171	220 776	
SCI LA MONTAGNE	212 793		1 107 097	435 787	
SCI ARES EXPANSION	580 526		338 646	113 995	
SAS ARES DISTRIBUTION	3 000			(5 935)	
SAS ARES MULTIMEDIA				(3 498)	
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avais					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

La société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par des filiales.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour 141 458 €
L'intéressement des salariés pour 284 377 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 165 543 €

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1%	1%
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options offertes par la réglementation comptable, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Mission de présentation des comptes annuels

**Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	EXCO CAUSSIMONT				MR. X ROUSSEL			
	30/09/2018	30/09/2017	%	%	30/09/2018	30/09/2017	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	9 048	9 048	100,00	100,00	9 551	9 451	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	9 048	9 048	100,00	100,00	9 551	9 451	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	9 048	9 048	100,00	100,00	9 551	9 451	100,00	100,00

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Mission de présentation des comptes annuels

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes